



***Gestion de l'aire d'accueil,  
de l'aire de grand passage  
et de 11 terrains familiaux  
des gens du voyage sur le  
territoire de Grand  
Chambéry***

***Avenant n°1 au marché n°F20015***

## ENTRE

Grand Chambéry l'Agglomération, située 106 allée des Blachères – 73026 CHAMBERY cedex, représentée par sa vice-présidente, Madame Brigitte Bochaton,

d'une part,

## ET

L'association Saint-Nabor Services, *située 94, rue des Généraux Altmayer – BP 90308, 57 508 SAINT-AVOLD*, titulaire du marché n°F20015 pour la gestion de l'aire d'accueil, de l'aire de grand passage et de 11 terrains familiaux des gens du voyage sur le territoire de Grand Chambéry.

d'autre part,

## IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

### ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte la réduction de l'activité du prestataire suite à la période de confinement et aux mesures sanitaires en vigueur jusqu'à la mi-juin 2020, liées à la pandémie de la Covid-19.

A cet effet, il s'agit d'intégrer au marché le report de l'ouverture de l'aire de grand passage de la Ravoire, initialement prévue le 1<sup>er</sup> avril 2020 et reportée au 13 juin 2020 par décision préfectorale.

### ARTICLE 2 – MONTANT DE L'AVENANT

Le présent avenant entraîne un changement sur le montant du marché de la période initiale.

	€ HT	€ TTC
<b>Montant total initial du marché sur 1 an (01/04/2020 au 31/03/2021)</b>	<b>216 681,29</b>	<b>238 349,42</b>
Montant total initial de la prestation de gestion de l'aire de grand passage de La Ravoire (du 1 <sup>er</sup> avril au 30 septembre 2020)	<b>33 350,00</b>	<b>36 685,00</b>
Montant effectif de la prestation de gestion de l'aire de grand passage de La Ravoire (du 13 juin au 30 septembre 2020)	<b>20 032,78</b>	<b>22 036,06</b>
<b>Avenant n°1</b>	<b>-13 317,22</b>	<b>-14 648,94</b>
<b>Montant total du marché après avenant n°1</b>	<b>203 364,07</b>	<b>223 700,48</b>

Soit une évolution de -6.15% du montant initial du marché.

### ARTICLE 3 – AUTRES CLAUSES

Les clauses du marché initial non modifiées par le présent avenant restent inchangées.

Fait à Chambéry le

Pour l'association Saint-Nabor Services,  
Le directeur général,

Patrice Maire

Pour Grand Chambéry,  
La vice-présidente,

Brigitte Bochaton